



CR du CF du 18 janvier 2017

par les représentants du personnel élus sur la liste A&I et Snpptes.

1/ Informations du Président :

- Appel à manifestation d'intérêt pour la FTLV:
Suite au dépôt de son projet, l'UL est retenue officieusement et le sera officiellement dès lundi prochain par le ministère. L'UL attend des informations sur les postes administratifs affectés sur ce projet.
- Région Grand Est: Le travail d'influence de l'UL a payé : l'UL sera représentée au CREFOP en session plénière par Etienne Baumgartner ou son suppléant ; L'UL doit par ailleurs faire remonter rapidement les noms de ses représentants dans les 4 commissions.
- Recrutement en MASTER rentrée 2017 : L'UL a communiqué ses critères d'admission au ministère, mais toutes les universités ne sont pas dans ce cas. Impossible donc de préciser la date d'ouverture du site dédié. Il subsiste par ailleurs beaucoup de questions sans réponse ex : la règle du silence vaut acceptation s'appliquera-telle ou pas ? Quel sera le rôle du Recteur de la région Académique ? Celui-ci doit normalement proposer 3 Masters aux étudiants sans affectation dont 1 dans l'établissement d'origine. Selon quels critères ? Il lui faudra notamment vérifier l'adéquation entre la licence d'origine et le Master proposé. Le ministère doit élaborer un document de référence.
Pour rappel : l'affectation dans un master ne pourra se faire qu'avec l'accord du Président de l'Université concernée.
- Reconnaissance du processus pédagogique : Un CRCT (congé pour recherches ou conversions thématiques) dédié pourrait voir le jour.

2/ Compte-rendu des Conseils de la Formation du 6 décembre 2016 et du 3 janvier 2017:

Les 2 PV sont adoptés à l'unanimité.

3/ Point d'information sur les échanges avec la Région Grand Est (Formation continue et apprentissage):

- Le coordonnateur FC pour les universités du Grand Est a rencontré M. Steven THENAULT, Directeur de l'éducation, de la formation et de l'orientation professionnelles à la Région.
Il en ressort que :
 - Le financement par subvention sera maintenu à côté des appels d'offres classiques.
 - La programmation UL devra être lisible pour les prescripteurs en fonction des Contrats d'Objectifs Territoriaux et Sectoriels, donc en lien direct avec les besoins exprimés des branches professionnelles. L'enveloppe budgétaire sera la même que l'année dernière pour l'ex Lorraine. Le calendrier prévoit une réponse officieuse de la Région en avril 2017 et une validation en Commission permanente en juin.
 - 3 types de formation seront concernées : le DAEU, les groupes FC dédiés aux DE et les LP mixée FI FC ainsi que les DUT 2^{ème} année.
Attention : les DU en seront exclus à l'avenir.
 - Les publics concernés seront les Demandeurs d'emploi qui ne sont plus étudiant depuis au moins 1 ans et qui justifient d'une expérience professionnelle.



Attention : un cofinancement sera demandé aux stagiaires de la FC comme c'est le cas actuellement en ex Alsace. (de 30 à 70%)

- Une harmonisation des outils de gestion est prévue pour 2018.
- Suite aux difficultés rencontrées avec Pôle Emploi, une réunion est programmée.
- Pour l'apprentissage :
 - Les nouvelles demandes d'ouverture devront être ciblées sur les besoins exprimés par les Branches et les entreprises lors des COT.
 - Les niveaux 4 et 5 seront prioritaires.
 - L'offre devra être cohérente au niveau de la Région Grand Est.(vaste périmètre...)
 - Le CFA de rattachement choisi devra être pertinent en fonction du secteur d'activité, de la branche pro, de la proximité géographique et des besoins en matériel.
Pour le transfrontalier, seuls les BTS restent concernés du côté de l'Allemagne et pour le Luxembourg, le groupe de travail est réanimé, mais l'UL toujours absente.
En 2018, le seuil de 8 devrait bouger mais on ne sait pas de quelle façon.

4/ Architecture de l'offre de formation :

Quelques modifications mineures notamment d'intitulé de Master.

Vote à l'unanimité -1 abstention

5/ La politique tarifaire FC 2017/2018:

- Les tarifs des composantes devront remonter à la DFOIP pour le 18 avril et complets, c'est à dire avec aussi un tarif horaire, de façon à pouvoir tarifier et donc ouvrir une UE d'un diplôme par exemple.
- Vote à l'unanimité -1 abstention**

6/ Formations :

- Le calendrier 2017 /2018 est présenté. Un élu demande le changement de la semaine de pause pédagogique prévue à la Toussaint : au lieu de celle du 21/10 au 29/10, ce serait du 28/10 au 6/11, ce qui permettrait d'y intégrer le 1^{er} novembre.

Vote à l'unanimité

- Les MCC générales pour 2017/2018 : En licence classique et professionnelle aucun changement.
En Master, une discussion s'engage sur les redoublements pour l'année 2017/2018. En effet, dans certains Masters, du fait de la nouvelle procédure d'admission en Master, si le redoublement est de droit en M1, la gestion des capacités d'accueil risque de s'en trouver perturbée. Il est donc proposer d'indiquer : « Pour 2017-2018, le redoublement en M1 et en M2 est soumis à décision de jury, à titre transitoire. »

Vote à l'unanimité



7/ Conventions :

- **La convention cadre avec le Rectorat est adoptée à l'unanimité.**
- **La convention cadre avec la Chine est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.**
- **La convention cadre avec le Japon est adoptée à l'unanimité**
- **La convention cadre avec Bangkok rajoutée est adoptée à l'unanimité**
- **La convention avec le Maroc est adoptée à l'unanimité.**

- Pour la convention avec la Kazakh National Research Technical University, l'adoption est moins évidente du fait de la situation politique au Kazakhstan.

Vote : 14 abstentions, 3 contre et 7 pour.

L'alliance UNSA-SNPOTES s'est abstenue

Vos élues UNSA-SNPOTES

Janine PERREAU et Muriel SCHLATTER